

Les mois se suivent et semblent se ressembler.

Cette pandémie n'en finit plus de nous peser, nous séparer, nous empêcher.

Un espoir semble cependant exister avec le vaccin. Je sais certains d'entre vous méfiants, ou douter de sa totale efficacité... mais je sais également que beaucoup de Nieulais se sont déjà faits vacciner. Certains d'entre vous ont peut être des difficultés pour se faire vacciner au centre des congrès de Jonzac. Si c'est le cas, il faut appeler la mairie, je prendrai en charge votre difficulté et vous pourrez être vacciné rapidement.

Il faut souligner que la Communauté de Communes a fait un travail remarquable dans la gestion de la mise en place de la vaccination pour le secteur de la Haute-Saintonge.

Notre détermination à faire avancer la commune au service de ses habitants n'est en rien ralentie par ce virus. Le Conseil Municipal et moi-même travaillons à un avenir meilleur. Un avenir proche et un avenir à plus long terme. Nos premiers projets aboutissent et d'autres, aux échéances plus longues, sont déjà en cours. Vous pourrez le constater dans les comptes rendus des conseils municipaux.

Le contexte actuel ne nous empêche pas d'avancer. Au contraire, il faut des projets pour rester à flots. C'est pour cette raison que je suis sincèrement heureux du week-end que nous avons organisé le 26 et 27 juin : concert de Gospel et balade.

Je viens juste d'apprendre que les élections sont décalées d'une semaine, avec un second tour à ces dates. Qu'importe, notre programme est maintenu !

Bien à vous,  
Christophe PAVIE

### Sommaire :

Page 1	Mot du maire
Page 2	Compte rendu
Page 3	Conseil Municipal
Page 4	Budget / Infos
Page 5	Infos Mairie
Page 6	Frelons Asiatiques
Page 7	Quel Travail !!!
Page 8	Jeux et solutions

### Permanences Mairie

Lundi 14h—18h

2<sup>ème</sup> Adj. Thierry Martini

Mardi 09h—12h

3<sup>ème</sup> Adj. Marc Mesure

Mercredi 14h—17h

Maire Christophe Pavie

Jeudi 14h—18h

Adjoints et Maire à tour de rôle

Vendredi 09h—12h

1<sup>er</sup> Adj. Jean François Martinière

Samedi 10h—12h

Adjoints

Rédacteur en chef : Christophe PAVIE  
Rédaction : Thierry Martini  
Jean-François Martinière, Marc Mesure

### Réunion du 10 février 2021

**Suite aux nouvelles normes sanitaires, un espacement de 2m entre les personnes est nécessaire, la salle du conseil étant trop petite, le conseil municipal s'est réuni dans la salle des fêtes**

#### Déjections de chats dans l'enceinte de l'école

Il a été signalé la présence de déjection de chats dans l'enceinte de l'école, plus précisément dans le sable de la structure de jeu.

Il sera procédé à une modification du grillage afin de faire un retour extérieur et pour que les chats ne puissent plus escalader et accéder à cet espace.

#### Courrier de Mme Biraud.

Pour raisons personnelles, elle sera absente un certain temps. Nous espérons tous la revoir bientôt parmi nous.

#### Devis d'eau chaude dans les écoles

Il a été demandé par l'école, à juste titre, une extension du réseau d'eau chaude. Le personnel scolaire a précisé ses besoins auprès de la mairie afin d'installer plusieurs chauffe-eaux qui bénéficieront aux enfants comme aux lavages des outils servant à l'éducation.

Le maire a contacté quatre artisans locaux. Deux devis ont été établis.

Le premier devis s'élevait à 5400 € TTC, et pour les mêmes travaux le second affichait 2740 TTC

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire à faire intervenir l'entreprise Albert.

#### Devis de Soluris

Le parc informatique de la mairie a plus de 7 ans et est devenu obsolète.

Après une définition des besoins, le maire demande un devis au représentant du syndicat informatique Soluris.

Pour le remplacement du parc informatique actuel, le devis s'élève à 3104 euros.

Il comprend un ordinateur, un nouvel écran, l'installation de nouveaux logiciels « métier », le transfert des données et un système de sauvegarde automatique. Il y a aussi un nouvel ordinateur portable, la mise en réseau des deux postes ainsi que le pack office 2020 avec le logiciel Publisher à partir duquel est établie la gazette trimestrielle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à procéder au renouvellement informatique.

#### Site Internet de la Commune de Nieul le Virouil.

C'était un des projets importants du conseil municipal que de se doter d'un site Internet dans l'intérêt des habitants et de l'activité touristique.

Le maire avait sollicité Soluris pour savoir s'il pouvait nous accompagner dans l'élaboration d'un site internet visant à développer la communication de la commune.

Le syndicat propose la création du site et y ajoute des options avec un engagement de 3 ans à 700 € par an.

Afin que ce site soit le plus complet possible et le plus utile possible à tous et après délibération, les membres du conseil présents autorisent le maire à signer le bon pour accord avec Soluris.

#### Projet isolation dortoir

Suite aux nombreuses demandes de l'école, Mr le Maire expose aux membres du conseil présents le manque d'isolation du dortoir de la maternelle.

En effet, ce local présente beaucoup de déperdition de chaleur, grandes baies simple vitrage et peu d'isolation au niveau du toit avec pour conséquence une surconsommation d'électricité et un inconfort (14°C, avec tous les radiateurs) pour les enfants.

Les demandes de subventions, auprès du département et de l'état, pour les travaux doivent partir avant fin février. Le conseil approuve et autorise le maire à envoyer les demandes de subventions. (Travaux prévu été 2021)

#### Régalades et Concert de Gospel

La Communauté de Communes reconduit cette année encore le projet des « Régalades ».

Il s'agit d'organiser un parcours de randonnée pédestre (de 4 à 10 km) et de se retrouver pour manger tous ensemble autour d'un pique-nique tiré du sac.

Un pot de l'amitié sera offert par la commune.

Après exposition du projet par M. le Maire, le conseil décide d'organiser un « week-end » à Nieul le Virouil les 26 et 27 juin 2021.

Le 26 juin à 20h30 Concert de Gospel en l'église (basyic Gospel)

Le 27 juin départ de la randonnée à 9h30 pour un parcours de 4 à 10 km...

A l'arrivée, un pot de l'amitié sera offert par la commune.

#### Commission Cantine

La commission cantine se réunira le 11 février à 15h à la cantine.

#### Réfection du terrain de football

Suite à la réunion du 10 janvier dernier, M. le Maire a demandé de nouveaux devis pour la réfection du terrain de football pour les travaux suivants :

Réfection de la surface à jouer

Drainage profond (enfouissement de drains de 65mm de diamètre tous les 5 mètres)

Pose de collecteurs

Le montant des travaux est estimé à 46 000 €

Des demandes de subventions ont été lancées.

#### Question diverses

##### Cimetière

Un pan du mur dans le nouveau cimetière est tombé mais visible seulement de l'intérieur.

Dépôt de débris insolites dans les bacs à côté de l'entrée

Un nettoyage du petit local intérieur est prévu

##### Sécurité Routière

La commune est dans l'attente de devis visant un projet de signalisation adapté et des ralentisseurs (plateaux et chicanes) dans le bourg.

Les coussins dits « berlinois » sont dorénavant interdits, la commune procédera à leur dépose lors de la mise en place des nouveaux dispositifs de sécurité.





**Réunion conseil municipal de Nieul le 10 mars 2021**  
(Salle des fêtes de Nieul le Virouil)

**Approbation du Procès-Verbal du C.M. du 10 février 2021**

Lors du précédent conseil nous avons discuté de différents sujets dont nous attendions des retours.

Ainsi, concernant l'école, les chauffe-eaux ont été installés et les enfants ainsi que le personnel apprécient.

A propos du site internet, Laurent Jeanneau s'est porté volontaire pour « compiler » toutes les idées et élaborer une première arborescence qui servira de base de travail.

Pour la rénovation du dortoir de l'école maternelle, Morgan Menard s'est chargé de faire réaliser les devis.

Le concert de gospel est confirmé le 26 juin à 20h30.

Nous sommes toujours dans l'attente des devis concernant la sécurisation routière (limitation de vitesse route de la Bergerie et réfection de la traversée du bourg de Nieul).

Par ailleurs, l'équipe de football de Mirambeau a sollicité le maire afin de venir s'entraîner sur le terrain de Nieul, en plus des terrains qu'ils pratiquent déjà.

**Marc Mesure est nommé secrétaire de séance**

**Correspondance :**

Suite à sa mutation (professionnelle) Mme M.H. Endeler nous informe par courrier de sa démission du conseil.

**Immeuble « P'tit bar »**

L'immeuble, sis 6 avenue du Tarnac (anciennement P'tit Bar) a été estimé par l'agence immobilière, La Bourse de l'Immobilier, à hauteur de 23 000 euros. Le conseil décide que cette agence en ait l'exclusivité durant 6 mois.

**Nuisance dans le bourg**

Suite à différentes plaintes, M. le Maire a pris deux arrêtés pour mettre fin aux incivilités récurrentes et inacceptables.

En effet, un pour l'interdiction de la divagation de chiens (non tenus en laisse) dans le bourg et le second portant sur le ramassage des déjections des chiens (par leur maître) sur les voies publiques. Ces arrêtés ont été publiés et sont affichés en mairie.

M. Le maire demande une vigilance citoyenne et vous invite à signaler tout débordement à la mairie afin de retrouver le calme dans le bourg de Nieul le Virouil. Soyez assurés qu'il entretient une relation régulière et active avec la gendarmerie, et dont nous ne doutons pas que les effets positifs ne tarderont pas à être notables.

**Dégradation du bâtiment de stade de Foot**

Des dégradations importantes (casse de tables et de bancs, dégradations au niveau du bardage du préau) ont été constatés par la gendarmerie. M. le Maire a déposé plainte le 21 février 2021.

La gendarmerie a retrouvé le responsable des faits. Des suites judiciaires sont en cours.

Le montant des dégradations a été calculé à 6000 euros. L'assurance ne prendra en charge qu'une partie seulement de ce montant.

**Gestion du cimetière**

Après un état des lieux du cimetière, il apparaît qu'une trentaine de tombes semblent abandonnées ou en très mauvais état.

Sur ces concessions, cinq seront choisies prochainement et un petit panneau d'affichage, conformément à la réglementation, indiquera que toute personne susceptible de fournir un renseignement sur ces concessions abandonnées est instamment priée de s'adresser à la mairie.

Le panneau sera affiché durant 3 ans. Sans retour et une fois ce délai écoulé une procédure de récupération de la concession par la Mairie pourra être engagée.

**Compte rendu commission cantine**

M. le Maire fait lecture du rapport suite à la rencontre (11/02) avec la diététicienne de la communauté de communes et à qui nous souhaitons confier une partie de la gestion des menus afin de nous engager dans une logique d'harmonisation de qualité territoriale, partagée avec déjà de nombreuses autres écoles.

Il est question de la loi « Egalim » qui demande, entre autres, d'acheter 50 % de produits de qualité dont 20 % de produits bio ainsi que d'établir un menu végétarien par semaine.

Un panel de producteurs (avec priorité aux locaux) sera établi prochainement.

Par ailleurs, une pesée des menus dans les assiettes sera faite en début et en fin de repas durant la semaine du 8 au 12 mars afin de calculer le gaspillage.

En outre, les couverts et contenants plastiques seront interdits, ainsi que les bouteilles plastiques lors des pique niques.

**Subvention aux associations**

- Club de gymnastique** ..... 350 €
- Ancien combattant** ..... 100 €
- Club amitié des anciens ruraux** ..... 350 €
- A.C.C.A.** ..... 350 €
- Amicale des sapeurs pompier** ..... 80 €
- A.E.M. (Mirambeau)** ..... 210 €
- A.P.I.C.** ..... 2 x 4500 €
- A.S.G.N.** ..... 800 €
- Base solidarité alimentaire** ..... 200 €
- Les Reinettes** ..... 350 €
- La Gaule Jonzacaïse (AAPPMA)** ..... 100 €

**Entretien de la voirie**

L'entretien de la voirie communale doit être programmé en mai. Les moyens techniques de la mairie doivent être remplacés. L'investissement s'élèverait à 75000 € sur 5 ans si la commune continue à se charger du travail (estimation Alexandre AVINIO). La délibération a porté sur l'entretien des bermes, talus et fossés de toute la voirie.

Après délibération, il a été convenu que la commune se chargerait de continuer d'entretenir les bermes, tandis que les fossés et les talus seraient effectués par une entreprise.

Deux entrepreneurs ont répondu et ont fait parvenir des devis qui ont éclairé les débats.

**Réunion Conseil Municipal du 07 Avril 2021**

**Catherine Paitre est nommée secrétaire de séance.**

Comme le veut la tradition, c'est le membre du conseil le plus âgé qui préside la séance lors du vote du compte administratif, ainsi M. Marc Mesure est président d'assemblée.

M. Le Maire expose le budget réalisé lors de l'année 2020 ainsi que le prévisionnel pour l'exercice 2021

**Impôts augmentation 2021**

Le taux d'imposition du foncier bâti est augmenté. Il passe de 33.34% à **33.98 %** de la valeur locative. Les autres taux (foncier non bâti et CFE) restent inchangés.

<b>Dépenses prévisionnelles d'investissement</b>		
<b>Cpte</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	20 300,00
21	Immobilisations corporelles	35 500,00
23	Immobilisations en cours	214 864,23
001	Déficit d'investissement reporté	15 373,27
041	Opérations patrimoniales	605,31
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>286 642,81</b>

<b>Recettes prévisionnelles d'investissement</b>		
<b>Cpte</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	58 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	203 237,50
16	Emprunts et dettes assimilés	2 300,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	22 500,00
041	Opérations patrimoniales	605,31
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>286 642,81</b>

**Autorisation de vente de l'immeuble sis 26 Avenue du Tarnac**

Après les estimations de l'agence immobilière, la bourse de l'Immobilier, de nombreuses visites ont été réalisées.

L'immeuble AK125, sis 26 Avenue du Tarnac a trouvé acquéreur. Le conseil autorise le maire à signer le compromis de vente aux prix de 22.500 Euros.

**Élagage dans le bourg**

Un arbre situé à l'extrémité du terrain de pétanque, près de la salle des associations, semble dangereux pour les habitations voisines. Des devis ont été établis pour l'abattage de cet épicéa.

Après délibération, il a été décidé qu'un conseil serait pris auprès d'un professionnel pour savoir si l'arbre est dangereux. Dans le cas d'une réponse positive, l'arbre sera abattu...

Par ailleurs, la commune s'engage que pour un arbre (communal) abattu, elle en plantera deux.



<b>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</b>		
<b>Cpte</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	333 068,64
012	Charges de personnel et frais assimilés	94 320,00
014	Atténuations de produits	29 600,00
65	Autres charges de gestion courante	130 791,00
66	Charges financières	1 100,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>588 879,64</b>

<b>Recettes prévisionnelles de fonctionnement</b>		
<b>Cpte</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
70	Prod. des serv., dom. et ventes diverses	24 100,00
73	Impôts et taxes	232 835,00
74	Dotations, subventions et participations	141 827,00
75	Autres produits de gestion courante	26 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	164 117,64
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>588 879,64</b>

**Subvention Cantine Scolaire**

L'état investit dans des projets d'amélioration de la restauration scolaire. A ce titre, l'ensemble du conseil est favorable à la demande d'une subvention (environ 4000 euros) pour le remplacement du piano de cuisson, du frigo et du congélateur devenus obsolètes et pour l'achat d'un coupe légumes permettant d'utiliser plus de légumes/fruits frais.

**Questions diverses**

De nombreuses personnes se plaignent de ne pas avoir de réseau internet. M. Le Maire explique que cette mauvaise qualité de réception internet vient du fait qu'il n'y ait plus ou peu d'entretien du réseau. Il sollicitera à nouveau les sénateurs du secteur à ce sujet.

La démission du conseil municipal de Mme Valérie Henry a été actée par la sous-préfecture.



Si vous êtes observateur, vous avez dû voir des barrières avec des pancartes plastifiées accrochées dessus tout le long de la rue de la Boulangerie.

Ce sont des arrêtés de péril !

L'arrêté de péril est un acte administratif pris par le maire. Il est pris pour prévenir tout accident sur les voies publiques.

Au vu de la solidité d'un immeuble, le maire peut déclencher une procédure de péril lorsqu'un immeuble, par son effondrement partiel ou total, présente un danger pour leur occupant, les passants ou toutes personnes susceptible d'y pénétrer.

Aussi le maire contacte le Tribunal Administratif pour la nomination d'un expert qui est chargé d'examiner l'immeuble (dans un délai de 24h) et de dresser un constat de son état et éventuelle dangerosité.

Suite aux constatations de l'expert, le maire peut prendre un arrêté de péril et enjoindre ainsi le propriétaire à faire les travaux nécessaires pour mettre fin au danger (réparations et/ou démolition) dans un délai prescrit de 3 mois.

Cet arrêté mentionne qu'en cas d'inexécution des travaux dans ce délai, le propriétaire devra payer une astreinte par jour de retard. L'arrêté doit également préciser que les travaux pourront être exécutés à la charge du propriétaire.





Le 5 juin, je vous invite à venir nettoyer ou embellir de petits édifices tels que des puits ou encore « timbres » disséminés sur le territoire de la commune.

Si vous souhaitez participer, il vous suffit de vous inscrire auprès de la mairie. Les enfants peuvent participer mais ils devront être accompagnés d'un parent et équipés eux aussi de protection....

Pour rappel, rendez-vous devant les ateliers municipaux à 9h (à côté de la salle des fêtes) avec votre matériel et équipés de gants.

En espérant que le soleil soit de la partie !

Nous nous organiserons en fonction des « jauges » permises par les règles sanitaires à cette date.

## Appel aux urnes

Les **20 et 27 juin 2021**, dans le cadre des **élections départementales et régionales**, les **bureaux de vote** seront déplacés à la **salle des fêtes** (respect des règles sanitaires en vigueur).

Le **conseil départemental** (ancien conseil général) règle par ses délibérations, les affaires du département dans les domaines de compétences que la loi lui attribue, qui sont en général l'action sociale, les collèges, la voirie départementale, affaires culturelles entres autres.... Ils sont élus pour 6 ans.

Le **conseil régional**, quant à lui, s'occupe des lycées, des transports (Transports Express Régionaux) et des affaires économiques de la région, pour nous la **Nouvelle Aquitaine**.

Depuis 1986, les conseillers régionaux sont élus au suffrage universel direct pour une durée de 6 ans.

Sous réserve des directives gouvernementales

## Frelons Asiatiques

Dés les beaux jours en février, il faut piéger les fondatrices *Vespa Velutina Nigrithorax* (nom latin du Frelon Asiatique) afin de limiter l'invasion de cet insecte reconnu nuisible.

En effet, chaque fondatrice capturée évitera, au cours de l'année, la naissance de 13000 ouvrières, 500 mâles et 500 futures reines.

La présence du frelon asiatique a des conséquences sanitaires, écologiques et économiques.

Cf. : <http://frelonasiatique.mnhn.fr>



Le Frelon asiatique est très facile à reconnaître car c'est la seule guêpe sociale en Europe à posséder une livrée aussi foncée : les adultes sont brun noir et apparaissent, de loin, comme des taches sombres sur le nid. La variété *vespa velutina nigrithorax* possède un thorax entièrement brun noir velouté et des segments abdominaux bruns, bordés d'une fine bande jaune. Seul le 4<sup>e</sup> segment de l'abdomen est presque entièrement jaune orangé. La tête est noire, la face jaune orangée, les pattes jaunes à l'extrémité. Avec sa livrée sombre, il est difficile à confondre avec le Frelon d'Europe, *Vespa crabro*. Mesurant environ 3 cm de long, il est aussi un peu plus petit que ce dernier. La différence est particulièrement nette chez les reines, dont la taille atteint au plus 3,2 cm chez *V. velutina* et 3,5 cm chez *V. crabro*.

Le Frelon asiatique est une guêpe sociale. Il vit au sein d'une colonie composée d'une femelle reproductrice, la reine, les ouvrières, et, pendant la période de reproduction, de mâles et de femelles sexuées, les futures fondatrices.

Les mâles sont assez facile à différencier des femelles. Ils présentent deux taches jaunes à l'extrémité ventrale de l'abdomen (sternites), ces deux derniers segments ont une échancrure, ils n'ont pas d'aiguillon, organe dérivé de l'ovipositeur servant à la ponte. Chez les femelles, les derniers segments de l'abdomen sont bruns, plus pointus et avec un aiguillon.



### Une recette pour le piégeage du frelon asiatique :

- Une dose de sirop de cassis
- Deux doses de bière brune
- Deux doses de vin blanc de cuisine

Verser 3cm de cette préparation dans votre piège. Le plus difficile étant de capturer le premier frelon.

### Piégeage toute l'année:

La période de capture des fondatrices se fait dès les beaux jours (février à avril). Les ouvrières (jusqu'en octobre). Puis, les fondatrices en vol nuptial en automne.

Si vous attrapez trop de mouches, votre appât est à renouveler **sans lavage du bocal** (phéromones). Pour tuer les frelons dans votre pot lorsqu'il est plein, il suffit de le placer une nuit au congélateur.

Comme le Frelon d'Europe, *Vespa velutina* construit un volumineux nid de fibres de bois mâchées formant un papier grossier ; le nid est composé de plusieurs galettes d'alvéoles entourées d'une enveloppe faite de larges écailles de papier, striées de beige et de brun. L'orifice de sortie est petit et latéral. Le nid primaire du frelon asiatique est généralement construit dans un endroit abrité (ruche vide, cabanon, trou de mur, bord de toit, roncier...) mais, si l'environnement devient défavorable ou l'emplacement trop étroit pour la colonie en croissance, celle-ci se délocalise dans un nouveau nid dès que les ouvrières l'ont construit dans un endroit plus favorable (courant août). C'est le cas dans 70% des cas.

Le nid du Frelon asiatique est sphérique quand il est abrité, mais il peut devenir ovale et atteindre jusqu'à 1 m de haut et 80 cm de diamètre quand il est fixé, comme c'est souvent le cas, à plus de 15 m de haut dans un grand arbre.

Dans un arbre, la présence de la colonie n'est souvent décelable qu'en observant les ouvrières aller et venir dans le feuillage, car le vol du Frelon Asiatique est beaucoup plus discret que celui du Frelon d'Europe. Cela peut expliquer que les nids ne sont souvent remarqués que plusieurs années après l'arrivée du frelon dans une région donnée. On ne découvre en général les nids de *Vespa velutina* qu'en hiver, lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles.

Comme chez toutes les guêpes sociales européennes (Guêpes communes, Frelons et Polistes), les colonies du Frelon asiatique ne vivent qu'un an. Il est donc inutile de détruire un nid en hiver, puisque le peu d'individus qu'il peut encore contenir sont condamnés à mourir de faim ou de vieillesse avant le printemps.



Dans un grand pot de confiture, verser la préparation et fermer avec le couvercle. Ensuite accrocher le dans un arbre !

Ce couvercle est disponible en mairie, un gratuit par foyer, si vous souhaitez en acquérir d'autres, ils sont au prix de **4 € pièce**.

NEWS

Nouveau

Service à Nieul

Et ceux que vous connaissez déjà.....!!!!



Dernier Mercredi du mois

10h - 18h (non stop)

Sur RDV : 06 68 59 27 47

### Vitrine des Associations



Créations des reinettes exposées

La vitrine est arrivée, elle est visible au secrétariat de la mairie.

Déjà bien garnie, elle servira à exposer et vendre les créations de différentes associations de la commune.



L'association APIC continuera de recevoir vos enfants durant les vacances prochaines (sous réserve des règles sanitaires en vigueur).

Pour tous renseignements complémentaires :

05 46 04 07 04

Courriel : [apic.clsh@orange.fr](mailto:apic.clsh@orange.fr)



# Quel travail !



Nettoyage de l'église...

Durant le mois de mars, l'employé communal a entrepris de repeindre la porte de l'église coté place. Elle ne changera pas de couleur et sera toujours de couleur bordeaux.

Aussi, certains membres d'association avec l'aide de conseillères municipales et de bénévoles, ont choisi de donner de leur temps et de leur savoir pour remettre en « état » les sols et les innombrables bancs de l'église.



Profitant d'une journée printanière, le jeudi 4 mars, tout ce beau monde (masqué) se retrouvait à 14h30 sur la place de l'église, armé de balais, aspirateurs, serpillères et chiffon en tous genres pour déjà enlever une bonne couche de poussière, balayer et aspirer tout ce qui voulait l'être, laver les sols et redonner ainsi un semblant de vie à cet édifice.

Pour les bancs, ce fut une autre histoire, plus longs, plus lourds aussi et maniés avec précautions pour certains mal en point, toutes ces petites mains ce sont affairées autour de ces meubles, aspirant là, essuyant ici ou encore lavant le tout avant de les sécher et ensuite les passer à l'essence de térébenthine pour les protéger et du temps et de certaines petites bestioles xylophages indésirables...

D'autres journées seront organisées, avec l'aide de personnes bénévoles donnant de leur temps ou de leurs expériences, si vous voulez y participer, rien de plus simple, appeler ou laisser un message avec vos coordonnées à :

**Mme Irène Palmier (déposer votre demande en mairie)**

C'est fou comme ça peut faire du bien de se retrouver tous ensemble.....



Ça Bosphore....

Euh non, ça, c'est en Turquie...

**Ça travaille dur**



## Le Tarnac

Jadis appelé Fond Maigret, le Tarnac est une petite rivière qui prend sa source sur la commune de Soubran, il naît de la confluence de deux petits ruisseaux celui qui descend de l'étang des Bénissons (Soubran) et le petit ru de chez Fanioux. Il suit son cours sur environ 10 km, ainsi il borde les communes de Soubran, Allas Bocage, Mirambeau, Nieul le Virouil et même Guitinières....

Durant son périple, il bénéficie d'apport d'autres petits cours d'eau comme le ruisseau du Maine Neuf (Allas Bocage), Fond Vilaine et Fond Bouillon (Mirambeau), sur Nieul il se nourrit de sources jusqu'à sa confluence, communément appelée « Assemblée des Eaux » avec la rivière La Maine.

D'abord rectiligne dans sa partie haute, ensuite il dessine des méandres à proximité du Château de la Laigne (Allas Bocage) et juste avant de se jeter dans la Maine en bas de Garechaud (Guitinières). Entre les deux, le Tarnac se prélassait dans son lit sablonneux.

Fond Maigret, il était appelé ainsi par sa petite profondeur et son faible débit en été. Mais ça ne veut pas dire qu'en hiver et à l'occasion de fortes pluies il ne grossisse pas et parfois déborde. Ainsi, le 1er février, après de longs jours de pluies continues durant le mois de janvier, le Tarnac a pris ses « aises » et a atteint son paroxysme vers 12h30 avant de redescendre lentement puis remonter dans une moindre mesure.

Impressionnantes images, mais il a connu des crues beaucoup plus fortes durant les années 90, cependant, la baisse et la montée des eaux étaient moins rapides. En revanche, les eaux boueuses restaient plus longtemps sur les terrains inondés. De mémoire d'habitants, on a vu la rivière envahir la rue Basse, mais durant des crues exceptionnelles avant le changement de siècle.



Entre les deux, le village des Goribons s'est retrouvé isolé, la route était coupée juste en bas de chez Belot à un bout, même chose au niveau du Moulin de Gordions



L'assise du banc est sous les eaux, il est 12h30



Le terrain communal occupé pour quelques heures

## Jouons, si vous le voulez bien !

	Chien	Chien	Chienne	Chiot	Aboier	Canidés
	Cerf	Cerf				Cervidés
	Chevreuil		Chevrette			
	Sanglier	Sanglier				
	Lièvre			Levreau		Léporidés
	Faisan	Faisan				Gallinacés
	Oie		Oie	Oison		
	Mouton			Agneau		
	Chèvre		Chèvre			Caprins
	Porc			Porcelet		
	Palombe	Palombe	Palombe		Roucouler	

Complétez les cases manquantes..... Chez les mâles, les cases non remplies portent un nom bien spécifique.....

## Solutions des jeux de la gazette N°3

1	4	9	5	3	8	6	2	7
3	2	6	9	7	4	5	8	1
8	7	5	2	1	6	3	9	4
7	3	4	8	5	2	9	1	6
5	1	2	7	6	9	8	4	3
9	6	8	3	4	1	2	7	5
4	9	1	6	8	5	7	3	2
2	5	3	4	9	7	1	6	8
6	8	7	1	2	3	4	5	9

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
I	T	E	L	E	S	I	E	G	E	S
II	A	V	A	L	A	N	C	H	E	
III	R	A	I	L		O	R	A	G	E
IV	E	S	C	A	R	P	I	N		I
V	N	I			F	I	N	A	U	D
VI	T	O	R	D		N	S		N	E
VII	A	N	N	A	L	E		T	I	R
VIII	I			M	A	S	S	I	F	
IX	S	K	I	E	S		E	L	I	S
X	E	L	F	E		A	L	T	A	I

## La citation du trimestre

**Il ne faut pas reprocher à la vieillesse ce qu'elle nous enlève mais apprécier ce qu'elle nous laisse.**